

Termes et conditions indicatifs en date du [03/09/12]

TS «Privalto Opportunité Allemagne »

Titre de créance de Droit Français émis dans le cadre d'une offre au public en France

Titre de créance à capital non garanti

Produit de placement risqué alternatif à un investissement de type action.

L'investisseur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Moody's A2, S&P AA-, Fitch A+)

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de remboursement final ou anticipé selon le cas.

1 – Le Titre de créance

Référence EQD :	EM518AX
Support :	Titre de créance (obligation) à capital non garanti
Emetteur :	BNP Paribas (AA- / A2/ A+)
Agent de Calcul :	BNP Paribas Arbitrage SNC
Devise :	Euro
Date de transaction :	4 septembre 2012
Date d'Emission :	21 septembre 2012
Date de Constatation Initiale	21 décembre 2012
Date de Constatation Finale	21 décembre 2020
Date de Remboursement Final :	4 janvier 2021
Valeur Nominale à la Date d'Emission ("Valeur Nominale") :	1 000 EUR
Nominal de l'Emission :	30 000 000 EUR
Prix d'Emission :	99.24%
Montant net :	29 772 000 EUR
Période de commercialisation :	Du 21 septembre 2012 au 21 décembre 2012 (inclus)
Offre au Public :	Oui, en France uniquement
Eligibilité :	Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
Sous-Jacent	Indice Dax Price (Code Bloomberg : DAXK Index) (le « Sous-Jacent »)

Date de Constatation i (i allant de 1 à 8)	i	Date de Constatation i
	1	23 décembre 2013
	2	22 décembre 2014
	3	21 décembre 2015
	4	21 décembre 2016
	5	21 décembre 2017
	6	21 décembre 2018
	7	23 décembre 2019
	8	21 décembre 2020 (ou « Date de Constatation Finale »)

Date de Paiement des Coupons n (n allant de 1 à 8)	n	Date de Paiement des Coupons n
	1	6 janvier 2014
	2	5 janvier 2015
	3	4 janvier 2016
	4	4 janvier 2017
	5	4 janvier 2018
	6	4 janvier 2019
	7	6 janvier 2020
	8	4 janvier 2021

Date de Remboursement Anticipé j (j allant de 1 à 7)	j	Date de Remboursement Anticipé
	1	6 janvier 2014
	2	5 janvier 2015
	3	4 janvier 2016
	4	4 janvier 2017
	5	4 janvier 2018
	6	4 janvier 2019
	7	6 janvier 2020

Versement de Coupon Conditionnel
(i allant de 1 à 8)

A chaque Date de Constatation i, si $\text{PerfDax}_i \geq -20\%$ (c'est-à-dire si le niveau du Sous-Jacent est supérieur ou égal à 80% de son niveau à la Date de Constatation Initiale), alors il y a versement d'un coupon égal à

Nominal x 6%

Sinon, aucun coupon n'est payé

Le paiement des Coupons s'effectuera aux Dates de Paiement des Coupons.

Aucun Coupon supplémentaire ne sera versé après que les Titres de Créance auront été remboursés de manière anticipée.

Remboursement Anticipé j
(j allant de 1 à 7)

A la Date de Constatation i, si $\text{PerfDaxk}_i \geq 0\%$ (c'est-à-dire si le niveau du Sous-Jacent est supérieur ou égal à son niveau à la Date de Constatation Initiale), alors le montant remboursé par Titre de Créance à la Date de Remboursement Anticipé j, sera de :

Nominal x 100.00%

Si, aux 7 premières Dates de Constatation i, le niveau du Sous-Jacent est strictement inférieur à 100% de son niveau à la Date de Constatation Initiale, alors aucun remboursement anticipé n'aura lieu.

Remboursement à Maturité

Si les Titres de Créance n'ont pas fait l'objet d'un remboursement anticipé, l'Agent de Calcul déterminera à la Date de Constatation Finale la performance du Sous-Jacent et chaque Titre de Créance sera remboursé à la Date de Remboursement Final de la façon suivante :

- Si $\text{PerfDaxk}_{\text{Final}} \geq -40\%$ ($\text{PerfDaxk}_{\text{Final}}$ tel que défini ci-après), c'est-à-dire que le niveau du Sous-Jacent est supérieur ou égal à 60% de son Niveau à la Date de Constatation Initiale, alors le montant remboursé à la Date de Remboursement Final, sera de :

$$N \times (100\%)$$

- Si $\text{PerfDaxk}_{\text{Final}} < -40\%$ ($\text{PerfDaxk}_{\text{Final}}$ tel que défini ci-après), c'est-à-dire que le niveau du Sous-Jacent est strictement inférieur à 60% de son niveau à la Date de Constatation Initiale, alors le montant remboursé à la Date de Remboursement Final, sera de :

$$N \times (100\% + \text{PerfDaxk}_{\text{Final}})$$

Dans cette dernière hypothèse, l'investisseur subira une perte en capital égale à la performance finale négative du Sous-Jacent ; la perte en capital pourra être partielle ou totale.

Risque de perte partielle ou totale du capital à maturité si l'indice clôture à la Date de Constatation Finale en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau à la Date de Constatation Initiale. Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait la totalité de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

Définitions

Détermination de la Performance du Sous-Jacent :

$$\text{PerfDaxk}_i = \frac{\text{Daxk}_i}{\text{Daxk}_0} - 1 \quad \text{PerfDaxk}_{\text{Final}} = \frac{\text{Daxk}_{\text{Final}}}{\text{Daxk}_0} - 1$$

Daxk_0 : Niveau de clôture du Sous-Jacent à la Date de Constatation Initiale

Daxk_i : Niveau de clôture de l'indice Sous-Jacent observé à la Date de Constatation i (i allant de 1 à 8)

$\text{Daxk}_{\text{Final}}$: Niveau de clôture de l'indice Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale

- « **Convention de Jour de Bourse** » : Si la Date de Constatation Initiale ou la Date de Constatation Finale n'est pas un Jour de Bourse pour le Sous-Jacent, alors la date concernée sera reportée au Jour de Bourse suivant.
- « **Jour de Bourse** » signifie, tout jour où le Sous-Jacent doit être calculé et publié par le Sponsor et où le Marché Lié fonctionne ;
- « **Sponsor** » désigne la société ou toute autre entité qui (a) est responsable des éventuelles déterminations et mises à jour des règles, procédures, méthodes de calculs et d'ajustements du Sous-Jacent, et (b) qui est en charge de l'annonce et de la publication du niveau de du Sous-Jacent ;
- « **Marché Lié** » signifie le principal marché d'options sur le Sous-Jacent ou de contrat à terme sur le Sous-Jacent ou tout autre marché s'y substituant ;

Convention de Jour Ouvré : Target2 - Suivant

Règlement – Livraison : Euroclear France

Cotation : Une cotation sera demandée en Bourse de Paris – NYSE Euronext

Marché secondaire :	L'Agent de Calcul s'engage dans des conditions normales de marché, à donner des prix fermes quotidiens pendant toute la durée la vie du produit sans fourchette achat/vente.
Commissions	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution, et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0.89% TTC du Nominal de l'Emission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC.
Droit applicable :	Droit français
Documentation :	Conditions Définitives dans le cadre du programme d'émission d'obligations de l'Emetteur en date du 15 juin 2012 (tel qu'amendé par ses suppléments) (le "Prospectus de Base ") et les Conditions Définitives dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC. En cas de discordance entre ces Termes et Conditions Indicatifs et les Conditions Définitives, les Conditions Définitives prévalent.
Code ISIN :	FR0011318955
Code Commun	082784241
Fréquence de cotation :	Quotidienne
Valorisation :	Valorisation Chaque Jour Ouvré pour l'Indice sous-jacent, l'Agent de Calcul fournira une valorisation des Titres de créance qui sera disponible sur page Reuters [FR0011318955=BNPP] et sur fininfo [BPASTRUCT10]. Double valorisation bi-mensuelle : Pricing Partners

3- Fees sur NAV

Contreparties :	BNP Paribas Arbitrage / Clients
Date de Début :	21 décembre 2012
Date de Maturité Maximale :	4 janvier 2021
Devise :	EUR
Payeur des Fees sur Nav	BNP Paribas Arbitrage
Base de Calcul :	EXACT / 365
Dates trimestrielles :	Dernier jour ouvré des mois de Novembre, Février, Mai, Août débutant à la Date de Début (exclue) et terminant à la Date de Maturité Maximale (incluse)
Fees Trimestrielles t :	$taux \times \frac{Exact_{t-1,t}}{365} \times \frac{1}{Jours_{t-1,t}} \times \sum_{t-1 < i \leq t} NAV_i \times No \min al Client_i$
Taux :	0.7%
Exact t-1, t :	Le nombre de jours calendaires entre la Date Trimestrielle t-1 (exclue) et la Date Trimestrielle t (incluse)
Jours t-1, t :	Le nombre de jours ouvrés entre la Date Trimestrielle t-1 (exclue) et la Date Trimestrielle t (incluse)
NAV i :	Valorisation du Titre de créance le jour i
Nominal Client i :	Nombre de Titres de Créance détenus par le client le jour i multiplié par la Valeur Nominale (N = EUR 1000).
Paie ment des Fees	Les fees seront payées au Client sur présentation de la facture

Facteurs de risque

Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Dax K et donc à l'évolution du marché actions allemand.

Risque découlant de la nature du support

En cas de revente du produit avant la Date de Remboursement Final ou Anticipé selon le cas (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché

Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Dax K, mais aussi de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale, si l'indice se situe en dessous de son niveau d'origine.

Risque de crédit

Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

NB : Les termes « capital » et « capital initial » désignent la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette TS (dont la prime de remboursement éventuelle) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

Avertissement

Ces termes et conditions indicatifs vous sont communiqués à titre d'information comme simple support de discussion. Les informations contenues aux présentes vous sont communiquées de façon confidentielle. Elles ne doivent en aucun cas faire l'objet de reproduction, copies, distribution ou divulgation à des tiers autres que vos conseillers agissant dans le cadre de leur activité professionnelle ou dans les conditions prévues par la loi, sans le consentement préalable et écrit de BNP Paribas. Toute transaction sur instrument financier peut impliquer des risques liés notamment à la variation des taux d'intérêts ou de l'indice sous-jacent. Au regard de ces risques, les investisseurs doivent avoir la connaissance requise et l'expérience nécessaire pour évaluer les caractéristiques et les risques associés à chaque transaction envisagée. En conséquence, lorsque l'investisseur conclura la transaction envisagée, il sera réputé en avoir compris et accepté les termes, ainsi que les risques qui y sont associés. Il appartient à tout investisseur de procéder à une étude indépendante et une évaluation des risques, des avantages et inconvénients de la transaction, y compris de ses aspects

juridiques, fiscaux et comptables. En conséquence, BNP Paribas ne saurait être considéré d'une quelconque façon comme le conseil juridique, fiscal ou comptable de l'investisseur. Néanmoins, BNP Paribas peut fournir, sur demande raisonnable et écrite de l'investisseur, des informations complémentaires sur la transaction. BNP Paribas n'assume aucune obligation de conseil quant au traitement comptable ou fiscal de la transaction, ou à son opportunité ou son adéquation avec la situation de l'investisseur. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle. Les sociétés du Groupe BNP Paribas ou l'un quelconque des ses dirigeants ou de ses salariés ne sauraient être tenus responsables de tout préjudice direct ou indirect résultant d'une quelconque utilisation de ce document. L'Emetteur se réserve le droit de ne pas émettre les Titres de créance décrits aux présents, de manière discrétionnaire.

Ces termes et conditions indicatifs doivent être lu conjointement avec le Prospectus des Titres de créance qui en détaille l'ensemble des caractéristiques et notamment les dispositions relatives aux Restrictions de Vente. En cas d'incohérence entre ces termes et conditions indicatifs et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra.

Dès lors que vous souscrivez aux Titres de créance ceux-ci seront considérés comme vous ayant été vendu pour compte propre. Il est entendu que vous vous conformerez à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'instruments financiers ainsi qu'à toutes les exigences relatives à l'offre au public de titres, dans les pays dans lesquels vous pourriez placer ou revendre les Titres de créance incluant, notamment, la Directive 2003/71/CE dite « Directive Prospectus ». BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Titres de créances décrites aux présentes, ne peut pour avoir lieu par voie d'offre au public qu'en France et postérieurement à leur émission. En aucun cas la souscription, le placement, la revente des Titres de créances ne peut avoir lieu par voie d'offre au public dans un quelconque autre pays que la France, En effet, l'Émetteur n'a entrepris aucune action en ce sens.

DAX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative aux Titres. Plus particulièrement,

- DAX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:
- Les résultats devant être obtenus par les Titres, le détenteur de Titres ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice DAX® (Code Bloomberg : DAXK Index) et des données incluses dans le DAX® (Code Bloomberg : DAXK Index);
- L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice DAX ® (Code Bloomberg : DAXK Index) et des données qu'il contient;
- La négociabilité de l'indice DAX® (Code Bloomberg : DAXK Index); et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;
- DAX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice DAX® (Code Bloomberg : DAXK Index); ou les données qu'il contient;
- En aucun cas, DAX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou pertes indirectes même si DAX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.
- Le contrat de licence entre BNP Paribas et DAX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs de Titres ou de tiers.

DAX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice DAX® (Code Bloomberg : DAXK Index); et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Titres.

- DAX et ses concédants:
- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les Titres qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne les Titres ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des Titres, et ne prennent aucune décision à ce sujet.

- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation des Titres.
- Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins des Titres ou de ses détenteurs pour déterminer, composer ou calculer l'indice DAX® (Code Bloomberg : DAXK Index).